

L'ÉDUCATION À LA PAIX

DE QUOI PARLE-T-ON ?

**Histoire, définitions et
composantes**

5 rue Morère, 75014 Paris
01 44 49 06 36
paxchristi.fr
educationalapaix@paxchristi.cef.fr



PAX CHRISTI
FRANCE

L'ÉDUCATION À LA PAIX

C'EST QUOI EXACTEMENT ?

...



**Quelques
définitions
pour
comprendre**

Définition N°1

Paix

**D'après le philosophe
hollandais Spinoza (1632-
1677) :**

« La paix n'est pas l'absence de guerre, c'est une vertu, un état d'esprit, une volonté de bienveillance, de confiance, de justice »



**D'après les Nations Unies
(1945) :**

« La paix est un processus positif, dynamique, participatif qui favorise le dialogue et le règlement des conflits dans un esprit de compréhension mutuelle et de coopération ».



LA PAIX étant un processus...

Il est possible d'en approfondir le degré et d'évaluer son progrès ou sa régression dans un environnement donné. Sa sauvegarde et son maintien impliquent de privilégier dans les rapports humains: le dialogue, le règlement pacifique des conflits, la compréhension mutuelle et la coopération comme alternative à l'affrontement et à la violence. Tout processus de paix repose sur la volonté humaine, qui engage pleinement la liberté et la confiance.

Définition N°2

Éducation



D'après LE LAROUSSE :

« L'éducation est la mise en œuvre des moyens propres à assurer la formation et le développement d'un être humain ».

D'après L'UNESCO (1946) :

« L'éducation est un droit humain fondamental dont le but est de sortir les hommes et les femmes de la pauvreté, de réduire les inégalités et d'assurer un développement durable ».



L'éducation étant un processus...

L'éducation figure parmi les droits humains fondamentaux et universels mentionnés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme et du Citoyen (DUDH) du 10 décembre 1948. D'après l'article 26 de cette déclaration, l'éducation a pour visée le :

« Plein épanouissement de la personnalité humaine et le renforcement du respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales ».

Définition N°3

Culture de Paix



D'après LA DÉFINITION DE L'UNESCO DE 1999 :

« La culture de paix désigne l'ensemble des valeurs, des attitudes et des comportements qui reflètent et favorisent la convivialité et le partage, en se fondant sur les principes de liberté, de justice et de démocratie, de tolérance et de solidarité. »



ELLE N'A PAS POUR BUT DE...

faire disparaître les conflits et les différends mais propose de promouvoir le Bien commun en développant des solutions alternatives à la violence et en privilégiant la recherche de consensus. La (re)connaissance et la défense des droits de chaque individu constitue une composante essentielle pour permettre une vie en commun apaisée.

ELLE INVITE à...

établir entre individus des liens de fraternité fondés sur un respect profond de la dignité de chaque personne. Chacun a droit à la sécurité, au calme et à l'épanouissement. La transmission des valeurs, des attitudes et des comportements s'effectue au moyen d'une éducation, ciblant toutes les générations.

Définition N°3

Éducation à la Paix



D'après le Fonds des Nations Unies pour les droits de l'enfant (UNICEF) de 1999, c'est:

« Le processus de promotion des connaissances, valeurs, attitudes et compétences nécessaires pour susciter des changements de comportement qui vont permettre aux enfants, aux jeunes et aux adultes de prévenir les conflits et les résoudre de manière pacifique, de prévenir la violence, qu'elle soit explicite ou structurelle, et de créer les conditions qui mènent à la paix – pour soi, entre personnes, entre groupes, ou au niveau national ou international. » ».

Pour aller plus loin



L'éducation à la paix s'inscrit dans une perspective de développement de la « qualité » des modes de vie sociétaux.

Elle poursuit deux objectifs :

- Faire mémoire de l'ignominie de la guerre et alerter sur les potentiels conflits en analysant les causes de divisions et de fractures sociales au sein même d'un espace donné
- Encourager et favoriser l'approfondissement de la « paix » en enseignant des méthodes pour apprendre à gérer et résoudre pacifiquement les conflits et améliorer la qualité des relations interpersonnelles, intergroupes et internationales en vue de bâtir une paix durable pour toutes les nations.

L'ÉDUCATION À LA PAIX

D'OÙ ÇA VIENT ?

...



**Quelques
dates clefs
pour
se repérer**

Date N°1

24
octobre
1945



NAISSANCE DES NATIONS UNIES...

Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, les nations épuisées par les atrocités des années de conflit se sont réunies pour décider de la création d'une institution internationale qui aiderait à garantir la paix à l'échelle mondiale.

L'Organisation des Nations Unies a vu le jour le 24 octobre 1945, sous l'impulsion du Président étasunien Franklin D. Roosevelt, grâce à un consensus entre les pays signataires de la Charte des Nations Unies qui furent la Chine, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, l'Union soviétique de l'époque et bien d'autres.

L'institution avait pour vocation de devenir un espace de dialogue et de promotion du règlement pacifique des différends.



Date N°2

**16
novembre
1945**



NAISSANCE DE L'UNESCO...

Le 16 novembre 1946, fut fondée l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, connue sous le sigle UNESCO.

Dans son acte constitutif sont rédigés les fondements de ce besoin d'agir pour l'élaboration et la promotion d'une culture de paix à l'échelle mondiale.

Dans le préambule, on peut lire la nécessité de travailler à la paix en partant de l'éducation des individus :

« Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes et des femmes, c'est dans l'esprit des hommes et des femmes que doivent être élevées les défenses de la paix »



L'ÉDUCATION À LA PAIX

QUELLES VALEURS ?

...



**Quelques
textes
qui
encadrent**

Texte N°1

DUDH



LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (DUDH)

Le 10 décembre 1948, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen (DUDH) est adoptée par 58 États lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Ce texte fondateur, traduit en plus de 500 langues, permet de donner un cadre au respect de la dignité de tout être humain et de développer des systèmes efficaces pour les défendre.

Texte N°2

Résolution 52/15



LA RÉOLUTION DES NATIONS UNIES 52/15 de 1997 :

Les efforts internationaux se poursuivent au fil des années pour parvenir en 1997 à l'adoption par les Nations Unies de la Résolution 52/15 proclamant l'année 2000 « **année internationale de la culture de paix** ».

Cette proclamation officielle a représenté un encouragement important pour que les États puissent mettre en place des programmes favorisant des actions de promotion de la paix à l'échelle de leur pays.



Texte N°3

Résolution 53/25



LA RÉOLUTION DES NATIONS UNIES 53/25 de 1998 :

Un an plus tard, en 1998, cette Résolution est adoptée proclamant la période 2001-2010 « **Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et la paix au profit des enfants du monde** ».

La Résolution reconnaît le rôle essentiel joué par l'éducation dans l'édification d'une culture de paix et que cette dernière devait concerner les enfants tout comme les adultes, acteurs de transmission des connaissances et du savoir.

Dans le texte figurent les principes sur lesquels se basent la promotion d'une culture de paix en société :

le respect des droits de l'Homme

la démocratie

la tolérance

la promotion du développement

l'éducation pour la paix

la libre circulation de l'information

une plus grande participation des femmes

pour prévenir la violence et favoriser l'instauration et la consolidation de la paix.



Texte N°4

Manifeste 2000



LE MANIFIESTE 2000

DU PARLEMENT MONDIAL DES ENFANTS

En octobre 1999, l'UNESCO et l'Assemblée nationale française décident de créer un Parlement mondial des enfants pour donner la parole aux jeunes générations sur des thèmes aussi divers que la défense de la paix, la solidarité, l'éducation, la culture, le développement économique et la protection de l'environnement.

Réunis au cours de l'année 2000, les ressortissants de plus de 175 pays ont rédigé le texte « Manifeste 2000 », où figurait la proposition de diffuser « une culture de paix et une philosophie de la non-violence dans le respect mutuel de toutes les diversités par le biais de l'éducation formelle, informelle et non formelle (incluant la promotion de la paix par l'enseignement de la résolution des conflits) ».



Texte N°5

Résolution 55/282



LA JOURNEE INTERNATIONALE DE LA PAIX :

En 2001, la Résolution des Nations Unies 55/282 instaure le 21 septembre comme Journée internationale de la paix.

Lors de cette journée, les États en guerre sont invités à un cessez-le-feu pour célébrer la paix, « y compris au moyen d'activités d'éducation et de sensibilisation ».

En 2006, la Résolution 61/45 complète la Résolution 55/282 relative à la Décennie internationale pour la promotion d'une culture de paix. Dans son article 6, elle encourage les États à « dispenser aux enfants, dans les écoles une éducation qui fasse leur part à la compréhension mutuelle, à la tolérance, à la citoyenneté active, aux droits de l'Homme et à la promotion d'une culture de paix ».



Texte N°6

Résolution 70/1



LES PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Le 27 septembre 2001, les Nations Unies adoptent le Programme de Développement Durable assorti de 15 objectifs à atteindre à horizon 2030.

La paix ressort comme un objectif clef.

Les États se disent « déterminés à favoriser l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives, libérées de la peur et de la violence. »

La Résolution précise que sans la condition de la paix il ne peut y avoir de développement durable.

Parmi les 17 objectifs, le n°4 (éducation de qualité) et le n°16 (avènement de sociétés pacifiques et inclusives) encouragent les États à poursuivre leurs efforts en matière d'enseignement et de vivre ensemble.



L'ÉDUCATION À LA PAIX

A QUOI SE FORMER ?

...



**Quelques
détails
pour mieux
comprendre**

Les composantes

Sensibilisation aux droits humains

Reconnaître l'autre comme un
semblable, digne de respect .

Éveil à la citoyenneté

Comprendre et s'engager
pleinement dans son
environnement politico-social .

Initiation à la non- violence

Travailler sur soi et harmoniser
la relation à l'autre dans tous
les domaines de la vie.

Défense de la Création

Reconnaître la Création comme
un Bien commun, qui doit être
préservé et défendu.

Promotion de la diversité culturelle

Accueillir le monde dans sa diversité
et accepter l'autre pour ce qu'il est
de manière inconditionnelle.

Composante N°1

Sensibilisation aux droits humains

Qu'est-ce que cela concerne ?

- Conscientisation critique
- Valeurs démocratiques
- Tolérance
- Égalité des droits
- Respect des religions
- Justice sociale
- Lutte contre toute formes d'exclusion



Composante N°2

Éveil à la citoyenneté



Qu'est-ce que cela concerne ?

- L'engagement politique
- la participation
- le sens du collectif
- le vivre-ensemble
- le Bien commun
- la paix économique

Composante N°3

Initiation à la non-violence

Qu'est-ce que cela concerne ?

- Lutte contre toute forme de violence
- Lutte contre le harcèlement
- Gestion pacifique des conflits
- Médiation
- Désobéissance civile,
- Communication bienveillante
- Estime de soi
- Questions liées au genre
- Ouverture au monde
- Coopération
-



Composante N°4

Défense de la Création



Qu'est-ce que cela concerne ?

- Écologie intégrale
- Lutte contre les rapports de domination
- Lutte contre l'exploitation
- Sobriété
- Consommation responsable
- Lutte contre les déchets nucléaires

Composante N°5

Promotion de la diversité culturelle



Qu'est-ce que cela concerne ?

- Lutte contre les discriminations
- Lutte contre le racisme
- Lutte contre les discours de haine
- Déconstruction des préjugés
- Promotion du pluralisme
- Découverte des langues et des cultures
- Dialogue interreligieux
- Œcuménisme
- Laïcité
- Tolérance
- Solidarité

L'ÉDUCATION À LA PAIX

ET L'ÉGLISE DANS TOUT ÇA ?

...



**Quelques
encycliques
pour
méditer...**

L'apport de la Doctrine sociale de l'Église (DSE)

LE SAVAIS-TU ?



A l'écoute de l'histoire des hommes et du monde, l'Église catholique a toujours pris une part active dans la promotion de la dignité de tout homme, créé à l'image de Dieu.

L'Église professe la croyance en un Dieu incarné, venu sur terre vivre parmi les hommes, pour partager leur destinée. Dieu s'étant fait homme, l'humanité tient une place centrale dans le plan divin et dans la marche vers le salut.

Dans la **pensée sociale chrétienne**, plusieurs textes abordent la vision de l'Église sur le monde et traitent directement ou indirectement de la thématique de la paix.

Trois d'entre eux sont particulièrement importants. Découvre les !

Encyclique N°1

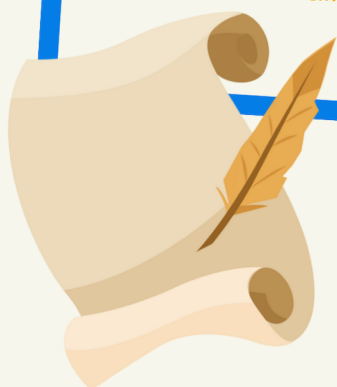
PACEM IN TERRIS



**Rédigée par le Pape Jean XXIII II en 1963
au lendemain de la Décolonisation.**

Cette encyclique fut la première à être entièrement dédiée à la thématique et aux enjeux de la paix.

Y sont mentionnés les fondements de la vision de l'homme que porte l'Évangile, à savoir qu'il jouit d'une haute dignité et tient une place centrale dans le plan d'amour divin. Tout être humain dispose d'intelligence et de liberté et possède des **droits inviolables, universels et inaliénables**, ainsi que des devoirs de même nature et réciproques.



*L'ordre si parfait de l'univers
contraste douloureusement avec les
désordres qui opposent entre eux
les individus et les peuples, comme
si la force seule pouvait régler leurs
rapports mutuels "*
(P inT 4)

Encyclique N°2

LAUDATO SI'



**Rédigée par le Pape François
et publiée en 2015**

Cette encyclique aborde la question de la sauvegarde de la Création et de la Maison commune. De cette encyclique naît le concept d'écologie intégrale qui relie les questions environnementales aux enjeux humains. Le Pape François dénonce dans ce texte ce qu'il appelle la "culture du déchet" pour désigner le modèle de développement adopté par les hommes qui dégrade la nature et met en danger la survie des plus pauvres.



Le texte est une invitation pour chaque personne à participer, dans son environnement et à hauteur de ses moyens, à l'avènement d'un ordre collectif qui défende et protège ces droits et ces devoirs, garants d'un équilibre nécessaire au bien de tous.

L'encyclique mentionne le devoir d'agir pour le rétablissement de la justice, au nom de l'amour du prochain.

LAUDATO SI'



Aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous empêcher de reconnaître qu'une vraie approche écologique se transforme toujours en une approche sociale, qui doit intégrer la justice dans les discussions sur l'environnement, pour écouter tant la clameur de la terre que la clameur des pauvres » (LS 49)

Il y a un projet d'amour de Dieu dans lequel sa créa- ture a une valeur et une signification... Le monde est issu d'une décision, non du chaos et du hasard, ce qui le rehausse encore plus... La création est de l'ordre de l'amour. L'amour de Dieu est la raison fondamentale de toute la création : chaque créature est l'objet de la tendresse du Père, qui lui donne une place dans le monde » (LS 76)



Encyclique N°3

FRATELLI TUTTI



Rédigée par le Pape François et publiée
en 2020

Cette encyclique vise à redonner aux hommes le désir et l'espérance de **partager un destin commun et d'agir collectivement**. Dans ce texte, le Pape tente de répondre à la montée de l'individualisme et s'érige contre la société de l'indifférence. Il promeut la **diversité culturelle**, le **dialogue intergénérationnel**, l'**interdépendance** entre les hommes de toute classe sociale et le besoin de l'homme de se sentir membre d'une communauté humaine.



Dans le monde d'aujourd'hui, les sentiments d'appartenance à la même humanité s'affaiblissent et le rêve de construire ensemble la justice ainsi que la paix semble être une utopie d'un autre temps. " (FT, 30)

L'ÉDUCATION À LA PAIX **ET PAX CHRISTI ALORS ?**

...



**Quelques
pistes pour
prendre
ta place...**

Depuis 75 ans

Pax Christi s'investit



LE SAVAIS-TU ?

Dans sa mission de sensibilisation au sein de l'Église catholique et au milieu du monde, Pax Christi s'engage pour rappeler sans cesse que **la paix constitue le but ultime de toute société**, et qu'œuvrer à son rétablissement, à sa sauvegarde et à son approfondissement requiert un engagement et des efforts constants et collectifs.

DÉCLARATION DE SOUVIGNY DE 2021

l'Éducation à la paix, une priorité



LE SAVAIS-TU ?

A l'occasion de la célébration de ses 75 ans d'existence, le Mouvement Pax Christi s'est engagé à faire de l'éducation à la paix une orientation prioritaire de ses futures actions.

D'après les mots du Délégué Général de Pax Christi France, il relève d'un travail constant d'œuvrer activement à la paix dans toutes ces dimensions : en soi, pour les autres, à l'échelle de la société et entre les nations.

Le monde fait face à de nombreux défis qui requièrent l'investissement de tous, petits et grands :

- La défense des droits humains
- Le changement climatique
- La mise en danger de la démocratie
- La guerre économique
- La violence sous toutes ses formes et la course à l'armement

L'ÉDUCATION À LA PAIX

**ET TOI,
QUELLE EST
TA VOIE ?**

...



**Cherche ta
vocation, et
deviens
artisan de
paix !**

